



AM I Edité par l' Agence Mauritanienne d'Information

HORIZONS

Magazine mensuel

N 48 /Juillet /2024



وكالة ترقية الإستثمارات في موريتانيا
Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie

**Rompre avec le sous-investissement
pour impulser le développement**



Programme du Président de la République : Faire de la Mauritanie un pôle d'attractivité pour les investisseurs

- 6 La Directrice Générale de l'APIM à Horizons :
« Nous travaillons intensément sur des réformes
qui vont améliorer le climat des affaires »
- 8 Des secteurs à grand potentiel, encore sous-investis
- 10 Un cadre institutionnel incitatif et sécurisant
pour l'investissement
- 13 Guichet unique pour simplifier et faciliter
la création d'entreprises
- 16 Valoriser les potentialités pour mieux attirer
- 18 Climat des affaires et réformes :
Mettre en œuvre un projet de cartographie
des investissements en faveur des ODD
- 20 Investissements :
La Mauritanie, aujourd'hui, un bon risque
- 24 Secteur privé en Mauritanie :
Deux investisseurs mauritaniens
saluent le rôle de l'APIM

HORIZONS

Magazine mensuel



Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Moctar Malal Dia,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Chef Desk Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou
Tel : +(222) 47 00 00 55
had.mac@gmail.com

Photographe : Ahmed O. Beyah

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



HORIZONS

Magazine mensuel N 48 / Juillet / 2024



Rompre avec le sous-investissement
pour impulser le développement

EDITORIAL

Mauritanie, destination sûre pour l'investissement

Dans un monde où la fragilité et les crises réduisent de plus en plus la capacité des pays à attirer l'investissement et face à l'immensité des besoins de financements pour le développement, la concurrence sur le terrain de l'attractivité des capitaux publics et privés est devenue un enjeu de taille. Riche d'un important potentiel diversifié et disposant d'avantages comparatifs non négligeables, la Mauritanie a mis en place un dispositif institutionnel pour encourager l'investissement direct national et étranger comme outil de financement et de contribution à l'impulsion de l'économie nationale, à la création d'emplois, au progrès technologique, au développement du pays et au soutien des activités publiques et privées à large impact socioéconomique.

A ce titre, l'action publique s'est principalement orientée, au cours des dernières années, vers la levée des obstacles à l'attractivité et à la rétention d'investissements de qualité, de manière à faire éclore des projets structurants et à agir sur certains facteurs sous-jacents de la fragilité pour rendre disponibles les sources de financement nécessaires et contribuer à instaurer durablement un développement économique et social inclusif, à améliorer les niveaux de productivité et d'emploi et à favoriser la résilience économique et sociale.

La Mauritanie a privilégié les approches reflétant la complémentarité entre encouragement de l'investissement et promotion d'un développement résilient et inclusif et à rechercher une plus grande implication des partenaires au développement.

La stratégie nationale a permis de clarifier les responsabilités et de renforcer la coordination dans le domaine de la promotion et de la facilitation des investissements pour réduire les chevauchements entre institutions et les objectifs incompatibles. Des réformes lisibles et ciblées ont été engagées pour un réagencement des institutions dont les missions sont désormais mieux énoncées, les objectifs mieux définis et les activités mieux déterminées.

Cette stratégie a pour objectif principal de réunir tous les préalables d'ordre politique, juridique, sécuritaire, administratif, économique, social, infrastructurel et culturel pour créer le meilleur environnement possible pour l'investissement et les investisseurs.

Un accent particulier a été mis sur l'amélioration du climat global de l'investissement à travers le prisme de l'impact socioéconomique, en ayant à l'esprit qu'attirer l'investissement, d'une part, et promouvoir un développement résilient et inclusif d'autre part, sont deux objectifs corrélatifs et complémentaires.

Parallèlement, la réforme de la justice et la stabilité juridique ont constitué une priorité politique pour poser les bases d'un cadre légal d'investissement de qualité qui garantit des mesures de protection de l'investissement à la fois efficaces et transparentes pour rassurer les investisseurs. La coordination des institutions, la gestion des différends portant sur des investissements et la mise en place de mécanismes de prévention sont aujourd'hui un gage de sécurité pour les investisseurs.

Aussi, l'adoption de mesures et d'outils qui contribuent à atténuer les risques, réels ou perçus, en matière d'investissement, l'encouragement de l'établissement de liens commerciaux, l'intégrité et les conduites d'entreprises responsables sont des facteurs de sécurisation des investissements étrangers.

Dans cette démarche, l'Etat s'est tout d'abord investi à mieux cerner les priorités, comme l'amélioration du cadre juridique de l'investissement et l'instauration d'une conduite responsable des entreprises. Il s'est tout particulièrement attelé à attirer les investissements dont l'impact sur le développement sera le plus élevé en ciblant les secteurs qui contribuent à former une main-d'œuvre compétente et en encourageant les retombées bénéfiques sur les populations.

Le terreau est fertile, il suffit simplement de l'investir !

La Rédaction

Programme du Président de la République :

Faire de la Mauritanie un pôle d'attractivité pour les investisseurs



Charnière entre le Maghreb et le Sahel, à la lisière du plus grand désert au Monde, le Sahara, bordé tout au long de ses frontières naturelles à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une longueur de 750 km et par le Fleuve Sénégal qui la sépare sur une distance de 700 km de son voisin au Sud qui porte le nom de ce cours d'eau, la Mauritanie a été dans l'épaisseur des siècles une terre de rencontres, de brassages de civilisations, d'échanges féconds d'idées et de circulation de biens entre l'Afrique, le Moyen Orient et l'Europe. Par cette position géostratégique privilégiée, sur la route des paquebots d'Amérique, l'espace national mauritanien est devenu, au fil des siècles, le centre de gravité de différents Royaumes, Dynasties, Empires et Emirats. D'abord, l'empire du Ghana, puis celui du Mali s'étendant jusqu'en Mauritanie, mais aussi l'épopée des Almoravides, véritable dynastie qui a réussi à unir le Maghreb et l'Andalus (11ème - 12ème siècle) et a pris ses racines en Mauritanie. Ce mouvement qui a contrôlait un vaste espace saharo-atlantique regroupant le Sahel Africain, le Maghreb et la Péninsule Ibérique, aux rivages du fleuve Ebro est né sur la côte Atlantique, entre Nouakchott et Nouadhibou situé dans l'île de Tidra.

Situé au carrefour Du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, la Mauritanie, qui se trouve à la croisée des grandes routes maritimes de l'Atlantique entre le continent africain, l'Europe, les Amériques, le

Moyen-Orient, puis vers l'Asie, offre aujourd'hui des opportunités d'accès aux marchés régionaux et internationaux.

Ce positionnement fait de la Mauritanie une destination sûre et attractive pour les investisseurs, dans tous les secteurs économiques, notamment celui des industries extractives. L'économie du pays a été profondément libéralisé et un climat d'investissement très favorable à tous les hommes d'affaires, tant nationaux qu'étrangers, a été instauré à travers la mise en œuvre de réformes profondes afin de créer un environnement propice au développement des affaires en général et à l'investissement, en particulier.

Dans ce cadre des projets menés par le gouvernement, le Programme du Président de la République consacre la volonté politique de « diversifier l'économie en s'appuyant sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines, des hydrocarbures et du tourisme pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif certain, de protéger et d'assurer l'exploitation rationnelles de ressources nationales, mais aussi et surtout d'augmenter rapidement la production et la productivité dans ces secteurs à travers une conduite visant l'amélioration du climat des affaires ainsi que la mise en place d'une politique économique où les opérateurs économiques privés joueront un rôle prépondérant dont la finalité est de créer les conditions favorables à une croissance durable en vue de

réduire la vulnérabilité de l'économie nationale et de la diversifier.

A cet effet, la priorité a été donnée par le Programme du Président de la République (Taahoudati) à un train de de mesures dont notamment la mise en place des mécanismes qui permettront au secteur des mines de contribuer de façon efficace au développement économique et social de notre pays.

La traduction dans les faits de cette orientation est l'adoption d'un cadre juridique souple et attractif dont un Code des investissements incluant des régimes privilégiés, des Codes minier, pétrolier et de commerce incitatifs, ainsi que des régimes fiscaux et douaniers simplifiés ainsi que les mesures garantissant la protection des investisseurs, la liberté de transfert des capitaux et «la stabilité des conditions juridiques et fiscales du contribuable. L'offre de garanties meilleures aux investisseurs a dissipé d'autres incertitudes quant au transfert de propriété, à l'exécution de contrats, au règlement de l'insolvabilité, à l'accès à l'information sur le crédit, etc. Les procédures de créations des entreprises, de même que les formalités d'import et d'export ont été particulièrement simplifiées. Les investisseurs bénéficient désormais de privilèges importants dont le congé fiscal, les exonérations, les facilités de raccordement à l'électricité avec un tarif industriel incitatif, etc.



Pour conforter ces dispositions avantageuses faveur des investisseurs, le gouvernement a créé une Zone Franche à Nouadhibou (AZF), ouverte sur l'Océan Atlantique le long d'une côte de 750 Km jalonnés de ports, et offrant plusieurs opportunités aux opérateurs économiques.

Conscient du fait que l'attractivité d'un pays pour les investisseurs étrangers étant devenue au cours des dernières années une question cruciale en matière de politique économique, le gouvernement mauritanien a créé l'Agence de Promotion des Investissements (APIM), entité publique chargée des investissements nationaux et étrangers.

Véritable guichet unique des investissements dans le pays, l'APIM s'occupe du dépôt des dossiers en vue de l'obtention des autorisations, des démarches administratives, de la création d'entreprises et de la délivrance des permis de travail pour la main d'œuvre étrangère.

Les résultats sont déjà palpables avec d'importants progrès par le biais de diverses réformes et réalisations visant, notamment l'ouverture du secteur minier à l'initiative privée, le développement des acquis géologiques, la diversification des ressources minérales, le développement et la promotion de l'investissement local, l'encadrement de la petite exploitation minière.

« S'agissant du secteur minier la loi d'orientation sur le contenu local des secteurs gazier et minier a été finalisée, l'assainissement de la situation cadastrale a été achevée et le cadastre minier ouvert actuellement, conformément aux normes et standards internationaux, en particulier ceux de l'initiative pour la transparence des industries extractives-ITIE », a précisé le Premier Ministre dans le Bilan et Perspectives de l'action du Gouvernement pour l'année 2023 et les perspectives de 2024.

En plus, de mesures phares appuieront cet effort de mise à niveau de la connaissance et de la gestion du secteur. Il s'agit (i) de l'actualisation du guide de l'investisseur permettra avant la fin de l'année de disposer de cartes thématiques pour tous les minéraux et (ii) la stratégie de développement du secteur minier ainsi que (iii) la refonte du code minier.

La réforme de la justice et l'adoption d'un mécanisme d'arbitrage indépendant pour une meilleure protection des investissements privés, l'instauration de la transparence et de la bonne gouvernance par le biais de l'adhésion à l'Initiative de la transparence des industries extractives (ITIE), accor-

dant en 2012 à « la Mauritanie le statut de pays conforme aux règles de l'ITIE », de même la ratification de plusieurs conventions internationales et accords multilatéraux ayant pour objet le libre-échange et la protection des investissements privés, ces mesures consolident le dispositif attractif pour les investisseurs

Pour mieux informer les investisseurs potentiels, notamment dans le secteur extractif, un Guide de l'investisseur en Mauritanie et un Guide l'investisseur minier ont été mis en ligne. Un système d'information géographique performant est mis en place pour satisfaire les demandes d'information de tous types d'utilisateurs.

Un important programme de développement des infrastructures de base a été réalisé en vue de répondre aux besoins des investisseurs avec, notamment :

- Plusieurs aéroports dans les grandes villes du pays parmi lesquels on compte deux aéroports internationaux à Nouakchott et à Néma, pouvant accueillir tous les types de trafics aériens ;
- Un réseau portuaire comprenant 4 principaux ports comptent parmi les plus importantes infrastructures portuaires de la sous-région et jouent un rôle prépondérant dans le commerce international, au profit de la Mauritanie et des pays voisins non dotés de façade maritime, un réseau portuaire comprenant 4 principaux ports comptent parmi les plus importantes infrastructures portuaires de la sous-région

et jouent un rôle prépondérant dans le commerce international, au profit de la Mauritanie et des pays voisins non dotés de façade maritime ;

- Un réseau routier s'articulant autour de six axes bitumés principaux reliant Nouakchott aux pays voisins et à aux capitales régionales en traversant plusieurs villes et villages. Plusieurs routes en terre améliorée relient d'autres localités à ce réseau auquel s'ajoute 850 km de voie Ferrée entre Nouadhibou et Zouerate ;
- Des centrales thermiques, hydroélectriques, éoliennes et solaires dont la plus grande en Afrique de l'Ouest, offrant une surproduction énergétique, dont l'excédent est exporté vers les pays voisins. Des lignes HT traversent le pays et depuis l'exploitation de l'important potentiel éolien et photovoltaïque, la production d'énergies propres (42%) est en progression constante. La découverte d'énormes réserves gazières, offrira à des prix compétitifs une production énergétique considérable ;
- Des installations hydrauliques mis en service ou en cours pour l'exploitation des différentes ressources d'eau superficielles (Fleuve Sénégal et ses affluents, lacs ou mares pérennes), et souterraines (nappes continues notamment dans les bassins côtiers et de Taoudenni).
- Trois opérateurs de télécommunications couvrant la quasi-totalité du territoire national pour assurer les communications téléphoniques et l'Internet.

Les atouts pour investir en Mauritanie

- Un climat des affaires très incitatif
- Une politique économique libéralisée
- Un carrefour du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, à proximité des Amériques et de l'Europe
- Un pays disposant d'une façade maritime de 700 Km, facilitant l'accès aux marchés internationaux
- Un pays stable, disposant d'institutions démocratiques
- Un espace sécurisé et une terre d'hospitalité légendaire
- Des réserves extractibles à fort potentiel d'exploitation (mines, pétrole, gaz)
- Un code d'investissement avec régimes privilégiés,
- Un Code minier et un Code pétroliers incitatifs,
- Un cadre fiscal et douanier simplifié et motivant,
- Un mécanisme d'arbitrage indépendant pour une meilleure protection des investissements privés,
- De grands projets d'infrastructures
- La Mauritanie recèle d'importantes potentialités minières avec plus de 900 indices miniers et minéraux répertoriés notamment pour le fer, le cuivre, l'or, le phosphate, le quartz, le diamant, le chrome, le manganèse, le plomb, le zinc, les éléments du groupe de platine, les terres rares, les sables noirs, les sels et les tourbes.

La Directrice Générale de l'APIM à Horizons :

« Nous travaillons intensément sur des réformes qui vont améliorer le climat des affaires »

La situation de l'investissement en Mauritanie, les nombreux avantages conférés aux investissements, les services d'accompagnement et de suivi de qualité aux investisseurs offerts par l'APIM, et l'impact en termes de création d'entreprises et l'octroi de certificats d'investissement répartis entre l'agriculture, l'élevage, l'hôtellerie, le tourisme, l'industrie de pêche, la santé, ainsi que les unités industrielles et manufacturières, pour un investissement déclaré de 4 435 790 873 MRU, avec 5 302 emplois directs prévus et 14 881 emplois indirects prévus ainsi que la digitalisation des services du Guichet Unique dans les prochains mois sont au centre de cette interview que la directrice générale de l'APIM a accordée à Horizons. Tour d'horizon sur l'action de l'APIM et son impact sur l'attrait des investissements, la création des emplois, la facilitation de création des entreprises et le climat des affaires en Mauritanie avec Mme Aïssata Lam, directrice générale de l'APIM :

Horizons : Tout d'abord, comment évaluez-vous la situation actuelle de l'investissement en Mauritanie, et êtes-vous satisfaite des réalisations dans ce domaine ?

Mme Aïssata Lam : La situation de l'investissement en Mauritanie est en constante amélioration. Nous avons réalisé des progrès significatifs ces dernières années, notamment en attirant des investissements étrangers dans les secteurs extractif, agricole, industriel, et touristique. Depuis le 1er avril 2021, nous avons créé plus de 14 773 entreprises et octroyé plus de 83 certificats d'investissement répartis entre l'agriculture, l'élevage, l'hôtellerie, le tourisme, l'industrie de pêche, la santé, ainsi que les unités industrielles et manufacturières. Ces investissements déclarés s'élèvent à environ 26.991.945.516 MRU, avec 5.302 emplois directs prévus



et 14.881 emplois indirects prévus. Bien que nous soyons satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent, nous reconnaissons qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs ambitieux. Nous continuons de travailler sur l'amélioration du climat des affaires et à offrir des opportunités attractives aux investisseurs, notamment avec la réforme en cours du code des investissements et l'élaboration d'une nouvelle lettre de politique d'investissement. Cette dernière verra le jour dans les prochains mois et définira les investissements prioritaires du pays.

Horizons : L'investissement nécessite entre autres, des incitations et des garanties juridiques et procédurales pour protéger les droits des investisseurs. Pouvez-vous nous parler des incitations offertes par la Mauritanie aux investisseurs ainsi que des garanties ?

Mme Aïssata Lam : La Mauritanie offre plusieurs incitations aux investisseurs. Le code des investissements confère de nombreux avantages, notamment des exonérations fiscales, des facilités douanières et des réductions d'impôts pour les nouvelles entreprises. Il y a plusieurs régimes d'investissement qui dépendent de la taille de l'entreprise, des montants investis et des secteurs ciblés. En termes de garanties, nous avons mis en place un cadre juridique solide qui protège les droits des investisseurs. Le code des investissements garantit le libre transfert des capitaux et la protection contre l'expropriation. Un nouveau Fonds de Garantie a également été mis en place grâce à un partenariat entre la Banque Centrale et les banques privées pour augmenter l'inclusion financière et accompagner les porteurs de projets, notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui manquent souvent de financement en raison de garanties insuffisantes. Une révision du code des investissements est en cours afin

de mieux l'adapter aux contraintes et au contexte actuels, et de l'aligner aux objectifs de la nouvelle lettre de politique d'investissement que nous prévoyons de lancer prochainement. De plus, nous avons adhéré à de nombreuses conventions internationales, renforçant ainsi la sécurité juridique pour les investisseurs étrangers.

Horizons : L'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie joue un rôle important dans la promotion du pays en tant que destination d'investissement. Quelles sont les principales stratégies et les mécanismes adoptés à cet égard ?

Mme Aïssata Lam : La promotion du pays comme destination d'investissement est un maillon d'une chaîne que nous nous efforçons d'établir. Nous travaillons intensément sur des réformes pour améliorer le climat des affaires, ce qui inclut la révision de textes législatifs, l'adaptation des régimes incitatifs, et le plaidoyer auprès des autorités pour mettre en place des conditions favorables aux investissements. Nous identifions clairement les secteurs les plus prometteurs pour les investissements et travaillons pour mettre en place une banque de projets bancables, permettant ainsi aux investisseurs de disposer d'un catalogue détaillé des opportunités d'investissement en Mauritanie. De plus, nous offrons des services d'accompagnement et de suivi de qualité aux investisseurs, incluant l'assistance dans les démarches administratives, des conseils personnalisés et un suivi régulier pour s'assurer que les projets se déroulent sans encombre. Pour la promotion des investissements, objet de votre question, nous utilisons divers canaux. La communication digitale à travers les sites web et les réseaux sociaux pour diffuser des informations et promouvoir les opportunités d'investissement, les événements et forums spécialisés, où nous profitons de chaque occasion pour faire connaître davantage le pays et ses opportunités.



Enfin, nous organisons des missions économiques et des réunions spécifiques pour rencontrer directement les investisseurs potentiels et discuter des opportunités d'investissement.

Horizons Vous avez participé à des événements internationaux et à des rencontres rassemblant de nombreux investisseurs de différentes parties du monde. Comment avez-vous perçu leur intérêt pour la Mauritanie et avez-vous réussi à convaincre certains d'entre eux de choisir la Mauritanie comme destination d'investissement ?

Mme Aïssata Lam: Lors de nos participations à des événements internationaux, nous avons constaté un intérêt croissant pour la Mauritanie. De nombreux investisseurs sont attirés par les projets gaziers et leurs retombées, notre position géographique stratégique, la stabilité sécuritaire et politique, ainsi que l'amélioration continue du climat des affaires. Nous avons réussi à convaincre plusieurs investisseurs de différentes industries de considérer la Mauritanie comme une destination viable, et certains ont déjà commencé à investir dans des projets prometteurs dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, ainsi que de l'hôtellerie et du tourisme.

Depuis 2021, nous avons attribué 11 agréments dans le secteur agricole pour un investissement déclaré de 4.435.790.873 MRU, avec 2.242 emplois directs et 8.671 emplois indirects prévus. Il s'agit de projets de production de blé, fruits, légumes, et aliments pour bétail. De plus, 14 agréments ont été attribués dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, représentant un investissement déclaré de 11.126.282.165 MRU, avec 621 emplois directs et 830 emplois indirects prévus. Ces chiffres témoignent de la dynamique positive et de l'attractivité croissante de la Mauritanie comme destination d'investissement



Horizons : Il est certain que la promotion des investissements nécessite de grands efforts et fait face à de nombreux obstacles. Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confrontés au niveau de l'agence et comment peut-on les surmonter ?

Mme Aïssata Lam: Les principaux défis que nous rencontrons incluent la lourdeur administrative, des infrastructures limitées et la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles. Pour surmonter ces obstacles,

nous travaillons à simplifier les procédures administratives et à numériser les services afin de les rendre plus accessibles. Nous prévoyons d'achever la digitalisation des services du Guichet Unique dans les prochains mois, ce qui sera un grand pas vers la facilitation de la création d'entreprises. Nous poursuivons activement nos efforts auprès des départements concernés pour le développement des infrastructures, tout en collaborant avec des partenaires internationaux afin de renforcer les capacités de nos institutions. Notre objectif est de créer un environnement encore plus favorable et attractif pour les investisseurs.

Horizons : Avez-vous un message que vous souhaiteriez transmettre à cette occasion ?

Mme Aïssata Lam: Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de la Mauritanie à créer un environnement propice à l'investissement. Nous invitons les investisseurs du monde entier à explorer les nombreuses opportunités qu'offre le pays. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer le climat des affaires et d'offrir un soutien complet aux investisseurs pour assurer le succès de leurs projets en Mauritanie.

Des secteurs à grand potentiel, encore sous-investis



La Mauritanie recèle d'un potentiel économique riche et diversifié à la faveur de secteur porteur et d'incommensurables ressources naturelles et jouit d'une position géographique stratégique au centre des grands circuits des échanges internationaux et de la mixité de grands marchés en plus d'un réseau d'infrastructures densifié. En dépit de cette situation et des nombreux avantages que confèrent l'architecture institutionnelle et plus particulièrement les codes d'investissement en Mauritanie et les régimes fiscaux spécifiques, les investissements restent faibles comparativement aux opportunités qu'offrent les secteurs productifs comme la pêche, l'agriculture, l'élevage, les industries extractives et le tourisme.

La pêche

La Mauritanie dispose de 753 km de côte et ses ressources halieutiques comptent plus de 600 espèces de poisson recensées dont 300 sont exportées dans le monde. En dépit de sa richesse et des grandes opportunités qu'il offre, le secteur reste toujours sous exploité. L'absence sur place d'usines de traitement et de transformation amoindrit considérablement la valeur des produits exportés.

L'existence d'une très grande marge sur le taux

permissible de pêche, la qualité des produits, la présence d'une main d'œuvre locale qualifiée et d'infrastructures sont de nature à favoriser un important afflux d'investissements productifs et rentables.

L'agriculture

L'agriculture, qui est d'ailleurs un secteur privé, la Mauritanie dispose de 513.000 ha cultivables avec l'abondance en eau l'existence d'une main-d'œuvre relativement abondante. Avec tout ce potentiel, l'agriculture reste toujours un secteur qui demande des investissements et qui mérite en tout cas d'être valorisée avec ses filières et ses niches extrêmement porteuses.

L'Elevage

Le secteur de l'élevage est l'un des principaux piliers de l'économie mauritanienne. Il représente environ 10,1% du PIB en 2020, représentant près de 70% de la valeur ajoutée du secteur rural et employant 10% de la population active.

Le potentiel de production annuel est estimé à 180 000 tonnes de viandes rouges, 213 000 tonnes de lait et près de 5 millions de pièces de peaux brutes. Ainsi, si des investissements conséquents sont orientés vers ce secteur, la Mauritanie pourrait

facilement assurer son autosuffisance en produits animaux voire exporter davantage d'animaux et de leurs produits (viandes rouges, peaux et cuirs) vers d'autres pays et dispose également d'un potentiel laitier incontestable réparti dans différentes wilayas.

Les industries extractives

La Mauritanie dispose d'importantes réserves de ressources naturelles, notamment d'hydrocarbures et de métaux précieux. La progression de la Mauritanie dans le classement Doing Business publié annuellement par la Banque mondiale a permis au pays d'attirer certains des plus grands investisseurs dans le domaine des industries extractives, tels que les principaux opérateurs canadiens dans l'exploitation de l'or Kinross Gold, First Quantum, Aya Gold & Silver, en plus des cinq plus grandes sociétés énergétiques du monde : Total, BP, KosmosEnergy, Shell et Exxon Mobil. Au cours de l'année 2020, la contribution des activités des industries extractives a atteint 24,2% du PIB. La plus élevée de Mauritanie, favorisant une croissance du secteur de 35,5% due à une hausse remarquable de l'or et du fer au cours de la dernière période.

MINES : L'exploitation minière est aujourd'hui la composante la plus importante dans le domaine des industries extractives en Mauritanie, avec plus de 60 entreprises nationales et étrangères, notamment:

-La Société nationale industrielle et minière (SNIM) qui exploite des gisements de fer dans la région nord du Tiris Zemmour, avec une production qui atteint 13 millions de tonnes par an.

-La société Mauritanien Copper Mines (MCM) dans la région de l'Inchiri, qui produit 29 millions de tonnes de cuivre par an.

-La société Tasiast Mauritanie, qui exploite la mine d'or de Tasiast dans la région nord de Dakhlet-Nouadhibou, avec une production annuelle moyenne de 11,5 millions de tonnes.

-HYDROCARBURES : La Mauritanie dispose de zones riches en ressources pétrolières et gazières, notamment dans le bassin de Taoudenni et le bassin côtier mauritanien. Les prospections sismiques dans le bassin côtier réalisées au cours des vingt dernières années ont conduit à la découverte de plusieurs gisements de pétrole et de gaz. Ces découvertes ont confirmé, à ce jour, l'existence d'importantes réserves de gaz naturel de l'ordre de 65 000 milliards de pieds cubes de gaz, dont 15 au niveau du champ Grand Tortue Ahmeyim (GTA), partagé entre la Mauritanie et le Sénégal, et 50 pour le gisement de Biralla, spécifique à la Mauritanie.

Le tourisme

Au premier plan de ces monuments se trouvent les villes historiques classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui sont : Chinguetti, Ouadane, Tichit & Oualata.

-Le désert mauritanien se caractérise par ses dunes au charme incommensurable qui s'étendent sur de vastes étendues.

-Les oasis qui pillulent dans diverses zones du nord et du centre de la Mauritanie sont également un élément attractif pour les touristes, tout comme les paysages où les chaînes de montagnes embrassent



les dunes de sable fin.

-Les plages mauritaniennes, longues de 750 km sur l'Océan Atlantique, offrent de belles opportunités de tourisme balnéaire et de circuits de découverte dans les trois réserves naturelles : Cap Blanc, Banc d'Arguin, Parc du Diawling.

Un dense réseau d'infrastructures d'appui aux secteurs productifs

Télécommunications : La Mauritanie a développé, ces dernières années, une infrastructure intégrée dans le domaine des communications qui répond aux normes internationales. La Mauritanie est reliée à l'Europe et aux pays côtiers africains par un câble sous-marin à fibre optique. Actuellement, les trois sociétés de télécommunications opérant en Mauritanie fournissent toutes des services Internet de quatrième génération à des prix compétitifs.

Ports : Deux ports maritimes ont été construits au cours des cinq dernières années, le premier dans la zone de Tanit, à proximité des sites miniers d'or et

de cuivre, dans les wilayas d'Inchiri et de Dakhlet Nouadhibou, et le second à N'Diogo, dans la wilaya du Trarza. Le port de Nouakchott, lui, a été agrandi pour renforcer ses capacités.

Routes et chemins de fer : La Mauritanie dispose d'une ligne ferroviaire de 704 km reliant les sites d'extraction de minerai de fer de la wilaya du Tiris Zemmour au port minier de Nouadhibou d'où le fer est exporté vers les marchés internationaux. Il dispose également d'un réseau routier complet reliant les zones minières d'Inchiri, Dakhlet-Nouadhibou et Trarza aux ports maritimes tout au long de la côte atlantique pour faciliter les opérations d'exportation.

Électricité et réseaux de distribution : La capacité de production d'électricité en Mauritanie a atteint des niveaux élevés ces dernières années avec l'inauguration de 6 grandes centrales à Nouakchott et le renforcement de la capacité de production de toutes les centrales électriques dans les autres wilayas de Mauritanie.

HMS



Un cadre institutionnel incitatif et sécurisant pour l'investissement

Par Hamada Mohamed Saleh

La Mauritanie a bâti au cours des toutes dernières années une architecture cohérente pour devenir une destination sûre pour des investissements sécurisés à la faveur d'une stabilité politique avérée, d'un arsenal juridique et réglementaire favorable à l'investissement, d'un code des investissements continuellement revisité pour offrir les meilleures facilités et de structures publiques

dédiées à la promotion de l'investissement qui accompagnent et suivent l'investisseur qui pourra désormais d'ici quelques mois « télécréer » sa propre entreprise en Mauritanie sans courir les désagréments du déplacement grâce à la digitalisation de l'ensemble du processus.

L'investisseur bénéficie en Mauritanie d'un climat d'affaire favorable et jouit des garanties et facilités incomparables qu'offre le Code mauritanien des Investissements.



Le cadre institutionnel de l'investissement en Mauritanie se caractérise par la cohérence et la complétude pour offrir la plus large gamme d'incitations, d'avantages et d'encouragements aux investisseurs qu'ils soient nationaux ou étrangers et leur conférant les meilleures garanties. Evoquant cette question, M. Mohamed Habiboullah Mohamed Ahmed, directeur général adjoint de l'APIM, indique que les pouvoirs publics ont défini une politique de l'investissement et procédé à la refonte du Code des Investissements qui était en vigueur depuis 2012, tout comme ils ont lancé un projet de cartographie des investissements en faveur des Objectifs de Développement Durable.

De même, ajoute-t-il, il a été procédé, en 2020, à la création du Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie (CSIM), appuyé par des comités

techniques adhoc, pour servir de cadre de concertation avec pour mission principale de donner un avis sur les réformes législatives, réglementaires, administratives et institutionnelles, visant à améliorer l'environnement des affaires du pays ainsi que la compétitivité de son économie

Le CSIM est présidé par le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani qui accorde un intérêt de tout premier plan à l'investissement comme en témoignent les nombreuses actions conduites dans ce domaine au titre de son programme Taahoudaty.

M. Mohamed Habiboullah Mohamed Ahmed fait observer que la présidence de ce conseil par le Président de la République en personne traduit l'importance accordée à cette structure et reflète la volonté des pouvoirs publics d'appuyer, d'accom-

pagner et d'encourager le secteur privé. Ce conseil, précise-t-il a déjà tenu plusieurs sessions qui ont permis de valider la stratégie et les dispositions prises justement par les différentes structures en charge d'investissement en Mauritanie tout comme il a formulé de nombreuses recommandations visant à stimuler l'investissement national et étranger ainsi qu'à favoriser les partenariats publics/privés. Le conseil est appuyé par un comité interministériel pour la promotion de l'investissement et le renforcement de la compétitivité sous la conduite du Premier ministre.

De plus, l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), a été créée en février 2021 pour compléter le dispositif structurel et organisationnel.

Le Guichet Unique, l'une des plus importantes structures de L'APIM

Au titre du décret créant l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie, celle-ci a pour mission, en liaison avec les Administrations et Organismes publics et privés concernés, de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la promotion des investissements en vue d'accroître les capacités productives de la Mauritanie, la création d'emplois et la génération de revenus pour le bien-être et la prospérité des citoyens.

Elle a été dotée d'un organigramme qui prend en compte les réalisations de sa mission et aussi de l'importance de sa mission. Sa structure comprend une direction en charge de la Promotion des Opportunités, une direction de Ciblage qui a pour mission de cibler les investisseurs potentiels et une troisième direction du Guichet Unique qui est d'ailleurs l'une des plus importantes structures de l'APIM parce qu'en charge de la création d'entreprise, de l'accompagnement et du suivi des opérateurs. Son efficacité et sa performance avérées en matière de création d'entreprise, affirme le directeur adjoint de l'APIM, ont valu à la Mauritanie d'être classée mondialement comme parmi les premiers pays du monde performant en matière de facilitation de création d'entreprise.

Pour un Guichet Unique à 100% numérisé

M. Mohamed Habiboullah Mohamed Ahmed a précisé que le Guichet Unique crée généralement entre 2000 à 2500 entreprises par an générant des projets structurants dans quasiment tous les secteurs notamment ceux de l'agriculture, des mines, du tourisme...

Pièce maitresse du dispositif, le Guichet Unique est en train de digitaliser l'ensemble de ses procédures, avec un taux qui a déjà atteint de presque à 60%. D'ici quelques mois, on aura un Guichet Unique à 100% numérisé. C'est à dire que l'investisseur peut créer son entreprise de chez lui sans avoir besoin de se déplacer. A cet effet, il disposera d'une plateforme sur laquelle il va faire la déclaration sans avoir à déposer immédiatement les pièces nécessaires.

Un contrôle permettra a postériori



de confirmer l'identité numérique du requérant parce que il faut justement que l'on puisse s'assurer de l'identité de celui qui a fait la déclaration. Ce projet d'identification visuelle, spatiale et de numérisation est actuellement en cours et sera achevé d'ici la fin d'année qui connaîtra une digitalisation complète du Guichet Unique. L'APIM travaille également sur plusieurs autres axes importants dont ceux portant sur l'amélioration de la coordination des efforts des structures gouvernementales visant la promotion des investissements et continue d'œuvrer à la satisfaction des besoins des usagers au niveau du Guichet Unique en les informant et en les mettant en contact avec les départements techniques concernés.

Par ailleurs, elle s'attèle à mettre en place une banque de données pour tout ce qui concerne l'investissement, l'économie, les opportunités etc. Cette base de données pourra être consultée pour l'obtention des informations et des renseignements à tous les usagers qui le souhaitent.

Parallèlement à cette base de données, une banque de projets sera mise en ligne de manière à présenter et à proposer aux investisseurs potentiels une gamme de projets porteurs dans différents secteurs assortis de fiches techniques de projets prioritaires, rentables et facilement réalisables.

Plus globalement, l'APIM participe à la promotion de l'image de la Mauritanie en tant que destination privilé-

giée de l'investissement et favorise la rencontre des entreprises à impact et des investisseurs à impact en faveur de leur développement mutuel. Elle se veut un acteur énergique et un moteur pour enclencher des dynamiques de partenariat au service de modèles économiques structurants et performants.

De toute évidence, les investisseurs nationaux et étrangers sont désormais conscients qu'il existe aujourd'hui en Mauritanie une structure capable de leur offrir toutes les facilités et de les accompagner dans leurs parcours.

Evoquant les avantages comparatifs de la Mauritanie et le potentiel des secteurs productifs, le directeur général adjoint de l'APIM cite plusieurs exemples dont celui du secteur des pêches, indiquant que la production avoisine les 1.800.000 tonnes de poisson, une production exploitée pour près de 50% dans le cadre de conventions entre la Mauritanie, l'Union Européenne, la Chine et la Turquie peut être.

Nous disposons aussi, dit-il, de 753 km de côte avec 600 espèces de poisson dont 300 types d'espèces sont propres à l'exportation. Toutefois, fait-il remarquer, en dépit de ce potentiel, le secteur reste toujours sous exploité en raison de manque de visibilité, d'infrastructures de transformation pour augmenter la valeur ajoutée du produit.

L'agriculture et l'élevage, deux secteurs clés de l'investissement

S'agissant de l'agriculture qui est d'ailleurs un secteur privé, la Mauritanie recèle 513.000 ha cultivables avec l'abondance en eau et la présence d'une main-d'œuvre locale relativement bon marché. Avec tout ce potentiel l'agriculture demeure toujours un secteur qui demande des investissements et qui mérite en tout cas d'être valorisée. Il est vrai que, tout récemment, il y a eu des investissements dans ce sens un apport de nouveaux investissements nationaux et étrangers, principalement dans l'irrigué. C'est là un secteur porteur qui est primordial pour la Mauritanie non seulement au niveau de l'autonomie alimentaire indispensable comme l'a démontré la dernière crise, la guerre en Ukraine qui s'est manifestée sur les chaînes de valeurs, de transports et autres.

Pour ce qui est de l'élevage, autre secteur qui participe de l'autosuffisance alimentaire, l'attention des pouvoirs publics s'est portée vers des solutions à la vulnérabilité des communautés pastorales qui ont toujours su compter sur leurs systèmes de mobilité pour s'adapter aux contraintes rencontrées. Avec les variabilités climatiques de plus en plus accentuées, l'orientation publique a été d'investir dans le pastoralisme pour la survivance de ce mode de subsistance viable qui



contribue à la stabilité sociale dans ce contexte de bouleversements climatiques. Avec l'évolution du climat et la croissance démographique, l'accès et le contrôle des ressources naturelles sont plus que jamais un enjeu de survie.

La Mauritanie compte près de 30.000.000 de têtes de bétail toutes espèces confondues, faisant de la viande rouge le seul produit l'un des rares sinon uniques produits que la Mauritanie n'importe pas. Paradoxalement, la Mauritanie continue à importer les produits laitiers et les dérivés des produits de l'élevage. On peut parler des opportunités d'investissement au niveau des transformations comme les peaux, la production laitière, les fromages et autres, les tanneries et usines...etc. Tellement de produits qui sont autant d'opportunités d'investissement qui existent dans ce secteur mais qui sont inexploitées. C'est vrai que le potentiel est concentré dans des zones géographiques excentrées des grands comme Nouakchott et Nouadhibou qui sont les poumons de l'exportation mais

cela n'empêche aucunement la rentabilité d'investissements orientés vers ces différentes filières de l'élevage.

Le tourisme, un secteur encore vierge

Par ailleurs, indique le directeur adjoint de l'APIM, le secteur minier dispose d'un énorme potentiel comme le fer, l'or, le diamant, le gaz tout récemment, le pétrole mais aussi l'hydrogène vert qui ouvre d'incommensurables opportunités d'investissement.

De même, ajoute-t-il, le tourisme, qui est un secteur vierge, n'est pas encore exploité par les investisseurs nationaux et étrangers. La Mauritanie dispose d'un paysage extraordinaire. Déjà par son positionnement entre plusieurs continents, la stabilité politique et sécuritaire est un atout qui favorisent en tout cas le développement de ce secteur. Il n'y a pas vraiment des grands investissements dans ce sens.

On peut parler d'autres secteurs qui sont à grand potentiel pour des investissements éventuels et qui sont

une base d'importance économique. Pour exploiter cette importance économique, il faut aussi des préalables c'est pourquoi les pouvoirs publics ont mis en place tout un cadre institutionnel et un dispositif juridique et réglementaire avec des mesures d'accompagnement pour améliorer le climat des affaires, favoriser l'attractivité de l'investissement et sécuriser l'implantation d'investisseurs nationaux et étrangers.

Pour cela, le Gouvernement s'est rendu compte justement de la nécessité d'avoir un investissement relativement compétitif, concurrentiel par rapport à la sous-région. Le code des Investissements a été créé en 2012, qui est la loi 052-2012, loi portant code des investissements. Cette loi est une dérogation au droit commun. Ce code a été créé pour encourager plus les investisseurs pour les orienter, leur donner des facilités pour qu'ils investissent.

Les dispositions du Code des Investissements s'appliquent, de plein droit, à tous les secteurs de la vie économique. Toutefois, certaines ac-

tivités, régies par des lois et des réglementations spécifiques, relevant de codes sectoriels, n'entrent pas dans son champ d'application.

Ce code a été révisé à plusieurs reprises, en 2016, 2019, 2020 et 2021, et à nos jours, nous sommes en train de revisiter ce texte dans l'objectif de l'améliorer de manière à introduire de nouvelles facilités pour l'investisseur et de le rendre plus compétitif que ceux en cours dans toute la sous-région. Le code d'investissement mauritanien compte parmi les codes les plus compétitifs et les plus avantageux dans la sous-région.

Le Code prévoit trois régimes d'investissements : un régime pour les PME, un régime pour les zones économiques spéciales et un régime pour les projets structurants régis par les conventions d'établissements.

Plus globalement, il offre la sécurité et la stabilité de l'investissement, les garanties de disponibilité de devises et de transfert de capitaux, l'égalité de chance et la non-discrimination, les droits et libertés d'entreprise, l'emploi du personnel expatrié.

Guichet unique pour simplifier et faciliter la création d'entreprises

Dans le rapport (2020) de la Banque Mondiale dit Doing Business, la Mauritanie a été classée 49ème sur 190 pays au niveau de l'indicateur «Création d'entreprise». Ce rang correspond au 6ème en Afrique. En 2014, la Mauritanie était classée 174ème. Un bond réalisé grâce, entre autres, aux performances du guichet unique des investissements. Comment fonctionne ce guichet unique? Quel impact a-t-il sur le climat des affaires? Pour répondre à ces questions, Horizons Magazine a rencontré Moustapha Maouloud, conseiller technique chargé du climat des affaires à l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM)



La SCAPP (Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée) 2016-2030 mis en œuvre par le gouvernement Mauritanien, a plusieurs piliers dont la promotion du secteur privé. L'objectif, indique Moustapha Maouloud, Conseiller technique chargé du climat des affaires à l'APIM, est de permettre de mettre en place un secteur privé dynamique capable de jouer pleinement son rôle dans une économie forte, en croissance et résiliente. Pour y arriver, il fallait initier de grandes réformes, faciliter et simplifier les démarches, renforcer les politiques incitatives et lever les obstacles et lourdeurs administratifs. C'est dans ce cadre que plusieurs réformes ont été menées et qu'un nouveau code des investissements a été adopté. C'est ce code qui a institué le Guichet Unique des Investissements qui comprend un Guichet unique des entreprises. Le rôle de ce guichet est de centraliser les formalités requises pour la création des entreprises et pour le bénéfice des avantages du code des investissements. Il est chargé de l'accueil, de l'orientation, de l'information et de l'assistance des investisseurs.

Le Guichet Unique regroupe des représentants de huit administrations centrales dont les autorisations sont nécessaires pour qu'une entreprise commence ses activités ou se voit délivrer un certificat d'investissement.

L'agrément d'investissement est un certificat que l'Etat accorde avec des avantages fiscaux et douaniers pour que l'investisseur s'implante et réalise son projet d'investissement, tout en respectant les conditions d'éligibilité conformément au régime privilégié choisi et en respectant les engagements déclarés lors de l'obtention du certificat.

Toutes les mesures sont donc prises, rappelle Moustapha Maouloud, pour faciliter la création d'entreprises et l'obtention d'un agrément d'investissement.

Interlocuteur unique

Pour créer une entreprise, le demandeur se présente au guichet unique ouvert au public avec un service d'accueil et d'orientation. L'utilisateur est tenu de fournir un dossier de demande de création d'entreprise selon la forme juridique choisie et de renseigner le formulaire unique qui est une demande adressée à toutes les administrations centrales concernées. Une fois le dossier complété et déposé au niveau des services du guichet unique, une procédure, en interne est déclenchée. La requête sera traitée et les attestations suivantes seront délivrées : ■ Immatriculation au registre



de commerce

- Numéro d'identification fiscale
- Affiliation à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale..

Donc, note le conseiller technique, le requérant ne fait pas le déplacement dans les différentes administrations. Il a un interlocuteur unique qui traite sa demande dans un délai de 48 heures. Moustapha Maouloud indique que «Dans un monde de plus en plus concurrentiel, il est fondamental d'établir un climat des affaires qui stimule la compétitivité, la diversification de l'économie nationale et la croissance des entreprises.. D'où l'importance de la simplification et de la facilitation des démarches liées à l'investissement.

Améliorations

Le Guichet Unique a été opérationnalisé en 2014 et elle a connu beaucoup d'améliorations dans le cadre de la réorganisation du dispositif national de l'investissement.

Toujours dans le cadre de cette réorganisation et depuis la création de l'APIM, les procédures du Guichet Unique ont été largement améliorées dans le but de simplifier les procédures et de réduire les délais et les coûts inhérents à la création d'entreprise ou à l'obtention d'agréments pour les investissements.

Résultat: Depuis 2021, près de dix-sept mille entreprises ont été créées à travers le guichet unique.

La mise en place du guichet unique a, entre autres, eu un impact positif sur le climat des affaires.

Ainsi, dans le rapport (2020) de la Banque Mondiale dit Doing Business, la Mauritanie est classée 49ème sur 190 pays au niveau de l'indicateur «début d'activité». Ce rang correspond au 6ème en Afrique. En 2014, la Mauritanie était classée 174ème. Un bond réalisé grâce, entre autres, au guichet unique.

Khalilou Diagana

Agréments, suivi et accompagnement des investisseurs au niveau de l'APIM

Par Bakari Gueye

L'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) a pour objectif de positionner le pays comme nouvelle destination de choix des investisseurs. Au sujet des agréments, des processus de suivi et d'accompagnement des investisseurs, Mr Habib Touré, directeur d'Analyse et Suivi des Investissements au sein de cette institution nous a expliqué les modalités et le travail accompli dans tous ces domaines.

Par ailleurs, l'APIM accompagne aussi le secteur privé mauritanien, de la création de l'entreprise, jusqu'à la mise en place d'un programme d'investissement.

Elle fait aussi la promotion des opportunités d'investissements en Mauritanie pour encourager le secteur privé à investir dans des secteurs attractifs. Sans oublier le plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires.

Un code des investissements avantageux

En Mauritanie, il existe un code des investissements qui accorde beaucoup d'avantages aux entreprises et aux investisseurs.

En effet, dans ses dispositions générales, la loi N°2012-052 du 31 Juillet 2012 portant Code des Investissements, stipule dans son article 1er que l'entreprise peut être à capitaux mauritaniens si les capitaux investis sont constitués par des ressources mobilisées en Mauritanie, ces ressources peuvent appartenir à des mauritaniens ou à des étrangers.

Elle peut aussi être à capitaux étrangers si les ressources mises en œuvre sont mobilisées à l'étranger par une personne physique ou morale de nationalité mauritanienne ou étrangère en vue de la réalisation en Mauritanie d'un projet identifié.

Les ressources mobilisées à l'étranger et appartenant à des mauritaniens résidant à l'étranger sont réputées être des capitaux étrangers.

L'entreprise peut être à capitaux mixtes si les capitaux sont formés par une mise en commun de capitaux



mauritaniens et de capitaux étrangers. La participation étrangère bénéficie, au prorata de l'investissement correspondant, des mêmes avantages que les entreprises à capitaux étrangers.

Dans son titre 2, le code énumère les garanties, droits et libertés de l'entreprise.

Il y a la garantie et la protection de la propriété. L'entreprise est garantie contre toute mesure de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition sur toute l'étendue du territoire national.

L'Etat garantit aux entreprises la stabilité des conditions juridiques, fiscales et douanières accordées durant une période de vingt (20) ans à partir de la date d'attribution du certificat d'investissement.

En plus, l'investisseur bénéficiera automatiquement de tout changement favorable des conditions fiscales ou douanières durant la période de validité de son agrément.

L'obtention de devises nécessaires aux activités des entreprises n'est pas limitée en Mauritanie. L'entreprise a, par conséquent, la garantie qu'aucune restriction ne peut lui être faite, pour ses besoins en devises, notamment pour assurer ses paiements normaux et courants, financer ses fournitures

et prestations diverses de services, notamment celles réalisées avec les personnes physiques ou morales, hors de la Mauritanie.

Ces paiements relatifs aux opérations de transferts, objet des articles 7 et 8 du code, demeurent cependant soumis aux justifications requises par la réglementation des changes en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

Autre garantie, la liberté pour l'entreprise de transférer sans délai, après paiement des droits et taxes mauritaniens, les revenus ou produits de toute nature, résultant de son exploitation, de toute cession d'éléments d'actifs ou de sa liquidation, est garantie pour la part revenant aux investisseurs étrangers conformément aux textes en vigueur.

La même garantie s'étend aux investisseurs, entrepreneurs ou associés, personnes physiques ou morales, non ressortissants de la Mauritanie ou de nationalité mauritanienne résidant à l'étranger, notamment en ce qui concerne leurs parts de bénéfices, le produit de la vente de leurs droits d'associés, la reprise d'apports en nature, leurs droits de partage du bonus après liquidation.

La liberté de transférer tout ou partie

de sa rémunération salariale selon la réglementation des changes en vigueur, après paiement des droits et taxes, quel qu'en soit la nature juridique et le montant exprimé en monnaie locale ou en devises, est garantie à tout membre du personnel d'une entreprise travaillant exclusivement pour les besoins de l'investissement effectué en devises étrangères, ressortissant d'un Etat tiers et pouvant justifier au besoin, de la régularité de son séjour et de son emploi en Mauritanie.

La liberté d'accès aux matières premières brutes ou semi-transformées, produites sur toute l'étendue du territoire, est garantie, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires concernant l'exploitation des matières premières. Les ententes ou pratiques faussant le jeu de la concurrence sont prohibées et réprimées par la loi.

Les personnes physiques ou morales visées à l'article premier du Code des investissements peuvent, dans le cadre des lois en vigueur, acquérir tous les droits de toute nature en matière de propriété, de concessions et d'autorisation administrative et participer aux marchés publics.

Les régimes privilégiés du Code des investissements et leurs avantages

Il existe aussi des régimes privilégiés octroyés par ce code.

Ainsi, pour les PME dont l'investissement est compris entre 5 et 20 millions MRU, l'entreprise qui assure 10 emplois directs au minimum est soumise au régime du bénéfice réel. Les avantages offerts sont entre autres le paiement de 3,5% de Droit fiscal à l'importation (DFI) à l'exclusion de tout droit ou taxe sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances ; l'exonération de la Taxe sur les Opérations Financières (TOF) sur les produits de crédits de premier investissement ou d'extension d'activités.

Les entreprises installées dans les zones économiques spéciales, celles se trouvant par exemple dans le pôle de développement hors de Nouakchott et ayant un Investissement supérieur ou égal à 5 millions MRU et générant au moins 10 emplois permanents, paient 0% de DFI à l'exclusion de tout autre droit payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

Et pour celles se trouvant dans la zone franche d'exportation, les entreprises investissant au moins 50 millions MRU et générant au moins 50 emplois permanents et justifiant d'un potentiel d'exportation d'au moins de 80%, elles bénéficient de l'exonération de tout impôt ayant pour assiette les frais de personnel y compris les avantages en nature, versés par les entreprises et supportés par ces dernières, à l'exclusion de la cotisation patronale à la charge des employeurs ; Exonération aussi de la contribution des patentes, des contributions foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la contribution des licences. À cette exonération se substitue une taxe communale unique qui ne peut être supérieure à un montant annuel de 500 000 MRU.

Elles profitent en plus d'une franchise totale de droits et taxes douaniers à l'importation des biens d'équipement, matériels, véhicules utilitaires destinés à la production. La liste des biens éligibles est fixée par Arrêté du Ministre des Finances.

Exonération par ailleurs de droits et taxes de douanes à l'exportation ; report des pertes sur les cinq (5) exer-



cices suivants et report également des amortissements en périodes déficitaires dans les conditions prévues suivant le CGI.

A noter que les conditions d'installation ainsi que les avantages spécifiques à consentir sont définis dans le cadre d'une Convention négociée avec les départements compétents en relation avec le Ministère chargé des Finances.

Les Conventions d'établissement sont consenties pour une période de vingt (20) ans.

Les investissements réalisés hors de Nouakchott bénéficient de l'exonération totale sur le BIC dans la limite des huit (8) premières années.

Un code attractif

Comme exposé précédemment, le code des investissements permet aux investisseurs nationaux et étrangers de bénéficier des avantages douaniers et fiscaux ainsi que d'autres avantages non financiers tels que la facilitation de l'accès à la terre, la possibilité de rapatrier librement ses bénéfices à l'étranger pour les investisseurs étrangers ...

Il existe 3 types de régimes, à savoir : le régime des PME ; le régime des conventions d'établissements et le régime des zones économiques spéciales (Voir tableau ci-après).

Pour être éligible à ces régimes, l'investisseur doit respecter un certain nombre de critères comme la création d'emplois, le montant de l'investissement doit être égal au minimum fixé par chaque type de régime, et, constituer une entreprise ayant un statut de personne morale.

S'agissant du suivi et de l'accompagnement des investisseurs, il est assuré par la Direction Analyse et suivi des Investissements.

Le suivi a un double objectif : Appuyer l'investisseur en cas de difficultés de mise en œuvre du programme d'investissement.

L'APIM identifie les problèmes rencontrés par les promoteurs et essaie d'y apporter des solutions.

Ensuite, veiller au respect des engagements du promoteur.

L'APIM fait un suivi annuel des projets pour s'assurer du respect des engagements des promoteurs en termes de création d'emploi et de décaissement des montants d'investissements déclarés.

Lorsque les obligations du promoteur ne sont pas respectées, l'APIM peut procéder au retrait du certificat d'investissement conformément à l'article 29 de la loi N° 2012-052 portant code des investissements.

Et pour ce qui est de la mise en œuvre et du suivi des projets, l'APIM fait

un suivi annuel de l'état d'avancement des projets agréés. C'est dans ce cadre qu'un questionnaire est envoyé chaque année à l'investisseur pour s'enquérir de l'état d'exécution de son programme d'investissement. En plus de cela, l'investisseur doit envoyer chaque année ses états financiers à l'APIM.

Quant aux outils utilisés pour le suivi, il y a des questionnaires de suivi, l'examen des états financiers de l'investisseur, les visites sur site et les consultations des déclarations douanières et les cotisations au niveau de la CNSS.

Pour les modalités du suivi de l'évolution des projets avec les investisseurs, il convient de noter qu'un département a été créé au sein de la Direction Analyse et suivi des projets pour suivre le portefeuille de projet agréés. Une visite annuelle est prévue pour chaque projet agréé.

Enfin pour les partenaires qui accompagnent l'institution dans la mise en œuvre de ses actions, l'APIM travaille actuellement avec la Société Financière Internationale (SFI) pour la révision du code des investissements et sur la mise en place d'un programme de suivi (AFTERCARE) amélioré.

Type de régimes	Nombre de certificats	Investissement déclaré en MRU	Emplois directs prévus	Emplois indirects prévus
Convention d'établissement	63	63 579 130 861	10 470	21 431
PME	181	3 326 097 917	3 928	842
ZES	4	464 435 405	103	45
Total général	248	67369664183	14 501	22 318

Valoriser les potentialités pour mieux attirer



Par Mamadou THIAM

La Mauritanie regorge de nombreuses potentialités qu'elle tente de promouvoir pour attirer de nouveaux investisseurs. Ainsi, le pays est fort de ses richesses en minéraux et en ressources halieutiques et présente un grand potentiel aussi bien dans l'agriculture que l'élevage mais aussi dans le domaine énergétique (gaz, énergies renouvelables).

Pour mieux vendre la destination Mauritanie, la direction du ciblage et de la mise en œuvre des projets au sein de l'APIM (l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie) s'attèle à mettre en place pour



la première fois en Mauritanie une banque de projets bancables, rentables par secteur d'activité. La mission de cette direction consiste à cibler les secteurs d'activité à fortes opportunités d'investissement. C'est dans cette

optique que la direction a commencé, explique M. Atigh Soueïdatt Weddad, directeur du ciblage et de la mise en œuvre des projets, à mettre en place pour la première fois en Mauritanie une banque de données qui regroupe des projets bancables en terme d'opportunités d'investissements pour permettre aux investisseurs étrangers de faire de meilleurs choix. "Avec la contribution de la direction, un noyau de projets par secteur d'activité s'est constitué, affirme M. Atigh Soueïdatt Weddad, dans le sillage de la politique gouvernementale. Ainsi dans le cadre de la stratégie d'auto-suffisance alimentaire prônée par les pouvoirs publics, la direction a entamé des investigations et recherches débouchant sur des collectes d'informations pouvant constituer des fiches de projets sur l'horticulture et par le

biais du benchmarking avec les pays de la sous-région. Ces investigations ont pu démontrer l'importance de la culture des oignons et des pommes de terre dans un marché porteur (les besoins en consommation s'élèvent à 90%) subissant néanmoins depuis des années des importations élevées." En outre, avec l'expérience réussie dans la riziculture avec la satisfaction de 80% du marché local, le gouvernement s'oriente vers la culture du blé qui constitue également une opportunité d'investissement. Sans oublier la culture dans les oasis (palmier dattier)." En matière d'agriculture, toute la chaîne de valeur peut être une opportunité d'investissement notamment la qualité des semences ou la transformation", souligne le directeur.



Exporter davantage d'animaux et leurs produits (viandes rouges, peaux et cuirs)

Concernant l'élevage, la Mauritanie dispose d'atouts indéniables. Avec 30 millions de têtes, le potentiel demeure énorme. "Nous avons pu constater, fait remarquer M. Atigh, que toute la chaîne de valeurs est susceptible de constituer une opportunité d'investissement en commençant par l'édification d'un laboratoire moderne (de niveau quatre répondant aux normes internationales), d'infrastructures primaires avant d'envisager l'exportation de la viande rouge suivant les normes internationales vers le Maroc, l'Algérie ou même la Tunisie. Ce qui va engendrer une augmentation des recettes en devises et impacter la balance générale". Aussi, évoque-t-il, le cuir est une aubaine en termes d'investissement. Le directeur y voit beaucoup d'opportunités à saisir notamment la construction d'usines pour exporter le cuir fini d'autant que la Mauritanie dispose d'une expérience dans le cuir semi-fini. "Un futur investissement dans ce projet sera bénéfique à la Mauritanie", estime M. Atigh. Dans le domaine de la pêche, avec 700 km de côtes, la Mauritanie ne dispose que de quatre ports maritimes : Nouadhibou, Nouakchott, Tanit, et N'Diogo. Or, il devrait être envisagé sur tous les 100 km, la mise en place d'un point de débarquement. "Cette chaîne de valeur peut être une opportunité d'investissement en passant par les moyens de capture, la logistique, le transport", selon le directeur. "Il faut donner une valeur ajoutée aux produits de

la mer, en terme de prix. Ce qui pourra impacter le PIB qui se situe actuellement entre 6 et 7%".

De belles opportunités de tourisme

Le secteur du tourisme contribue plus à la lutte contre la pauvreté et le chômage et est une source d'entrée importante en devise. La Mauritanie présente une matrice d'investissement dans ce secteur. M. Atigh met en exergue la multiplicité des choix (côtes de Nouakchott à Nouadhibou, les dunes, les montagnes, les paysages naturels tout un cocktail). Dans la foulée, un projet d'édification de complexe touristique dans la zone Nord(Adrar), à l'Est sans oublier au Sud de la Mauritanie est à l'étude. Aussi, les secteurs des mines et énergie sont des créneaux porteurs. La Mauritanie dispose d'un potentiel d'hydrogène vert et l'énergie solaire est une aubaine. C'est dans ce cadre que la direction projette de mettre en place une cartographie des investissements orientés vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la première fois en Mauritanie, durant le mois de juillet 2024. La direction du ciblage et de la mise en œuvre des projets préside le comité de pilotage de cette cartographie qui a entamé depuis février dernier ses travaux, comprenant plusieurs départements ministériels. Cette cartographie, financée par le PNUD présente les opportunités qui sont de nature à persévérer l'environnement. Elle sera mise en ligne et va

servir la Mauritanie en attirant beaucoup d'investisseurs", formule M. Atigh.

D'un autre côté, le directeur signale que tout projet ou étude d'impact environnemental qui n'est pas conforme à la persévération de l'environnement ne sont plus financés.

Des données pour pallier la carence

Sur un autre plan, la direction compte mettre en place un observatoire de données pour pallier au déficit en la matière. D'ores et déjà, 280 études portant sur la nature économique, macroéconomiques, sectoriels, sur les investissements, le climat des affaires ont été réalisées et seront mises en ligne. La direction s'attèle également à mettre sur orbite des fonds revolving pour le financement des études de projets. Ce fonds permettra de faciliter l'exécution des études en mettant un accent sur la cartographie des risques inhérents. Enfin, la direction envisage de mettre sur pied un incubateur de projets (HUB). L'objectif étant d'aider les porteurs de projets à mener des études techniques et à trouver les financements nécessaires. Ce sont autant d'atouts en matière d'opportunité d'investissement faisant de la Mauritanie une destination attractive. Force est de constater que les opportunités d'investissement sont tangibles et très attractives en Mauritanie.

Climat des affaires et réformes :

Mettre en œuvre un projet de cartographie des investissements en faveur des ODD



Par Mohamed Abderrahmane
Mohamed Yehdih

À travers sa stabilité politique, sa croissance économique, la variété de ses ressources naturelles, sa position géographique avantageuse, la Mauritanie a su se positionner ces dernières années pour figurer parmi les pays les plus attractifs aux investissements dans la zone.

Cette situation est le résultat d'un vaste programme d'amélioration de son climat des affaires.

Entre 2014 et 2018, les administrations ont accompli 17 réformes qui ont touché 8 des 10 indicateurs du rapport Doing Business (DB) de la Banque mondiale.

Le plus grand nombre de réformes a porté sur la simplification des procédures de création d'entreprises, dans le cadre du Guichet unique.

Ces réformes ont eu un impact significatif sur le score de la Mauritanie sur l'indicateur DB, qui a passé de 45,3 points en 2015 à 51,9 en 2019, réduisant ainsi l'écart avec les meilleures pratiques réglementaires mondiales.

Qu'appelle-t-on le climat des affaires ?

Le climat des affaires est un concept qui intègre les facteurs sociodémographique, économique, politique, juridique, infrastructurel, technologique, environnemental, etc.

Il permet la création d'emplois et la génération de revenus pour le bien-être et la prospérité des citoyens.

M. Moustapha Maouloud, conseiller technique en charge du Climat des Affaires à l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), a précisé que le concept « climat des affaires » est un corps de facteurs qui influence la décision des investisseurs en fonction des facilités accordées par le pays d'accueil. Ces préalables sont d'ordre politique, juridique, sécuritaire, administratif, économique, social, infrastructurel et culturel.

Parlant du cas de la Mauritanie, le conseiller Maaouloud a précisé que l'amélioration du climat des affaires est une priorité pour le Gouvernement qui a en a constitué un pilier important de sa Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Priorité accordée aux réformes du climat des affaires

Au sujet de l'importance accordée aux réformes du climat des affaires, le conseiller a déclaré que le Président de la République s'est engagé à promouvoir les investissements directs nationaux et étrangers par la création d'un Conseil supérieur de l'investissement qu'il préside lui-même.

« Ce cadre de concertation a pour mission principale de donner un avis sur les réformes législatives, réglementaires, administratives et institutionnelles, visant à améliorer l'environnement des affaires du pays ainsi que la compétitivité de son économie », a-t-il expliqué.

Il a rappelé qu'en 2020, le Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie (CSIM) a été créé et s'est réuni déjà en deux sessions ordinaires, notant qu'il incombe à ses instances, qui sont trois (3) Comités Interministériels pour (i) l'Amélioration du Climat des Affaires et la Promotion de l'Investissement, (ii) l'Amélioration de la Compétitivité, et (iii) le Développement du Partenariat Public-Privé. Appuyés de leurs Comités techniques Adhoc, ces entités sont chargées de garder le cap et de maintenir l'élan réformateur que le pays a connu ces dernières années.



Il a ajouté que des feuilles de routes périodiques seront proposées et mises en œuvre pour introduire les réformes nécessaires pour garantir un climat des affaires propice à l'investissement.

Création de l'APIM et renforcement de l'image du pays

Parlant de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), le conseiller technique a précisé que sa création en février 2021 est venue compléter ce dispositif.

Il a ajouté que la mission de l'APIM s'articule autour de quatre axes :

- Renforcement de l'image du Pays ;
- Création d'opportunités d'investissement ;
- Facilitation des investissements,
- Suivi de la mise en œuvre des investissements.

L'Agence fait, également, le plaidoyer pour la création d'un climat général propice aux investissements et, à ce titre, assure le secrétariat du CSIM. Parlant de la stratégie de l'APIM, M. Maouloud a indiqué que l'agence met en œuvre une stratégie sur 5 ans, qui s'articule autour de 5 axes majeurs, alignés sur les priorités stratégiques nationales en matière d'investissement et sur son mandat :

1. Faire de l'APIM une agence pérenne dédiée à la satisfaction des usagers.
2. Renforcer la confiance entre les acteurs des sphères publique et privée.
3. Changer la perception des investisseurs vis-à-vis de la Mauritanie.
4. Améliorer l'efficacité opérationnelle des services de l'APIM, notamment le Guichet Unique et le suivi des investissements.
5. Attirer des investissements structurants dans les secteurs productifs, à travers la création d'un observatoire de données sur les secteurs porteurs, la mise en place d'une banque de projets, la promotion des

opportunités offertes par la banque et les partenariats publics-privés (PPP).

Réalisation de dix-sept réformes

S'agissant des réformes effectuées, le conseiller a noté que la Mauritanie s'est engagée, depuis quelques années, dans un vaste programme d'amélioration de son climat des affaires.

« Entre 2014 et 2018, les administrations ont accompli 17 réformes qui ont touché 8 des 10 indicateurs du rapport Doing Business (DB) de la Banque mondiale, dont le plus grand nombre a porté sur la simplification des procédures de création d'entreprises, dans le cadre du Guichet unique », poursuit-il.

Il a ajouté que ces réformes ont eu un impact significatif sur le score de la Mauritanie sur l'indicateur DB, qui a passé de 45,3 points en 2015 à 51,9 en 2019, réduisant ainsi l'écart avec les meilleures pratiques réglementaires mondiales.

Performances réalisées

Ces réformes ont, selon le conseiller technique, eu un impact significatif sur le score de la Mauritanie sur l'indicateur DB, qui a passé de 45,3 points en 2015 à 51,9 en 2019, réduisant ainsi l'écart avec les meilleures pratiques réglementaires mondiales.

Des projets phares de l'APIM

Dans le cadre de sa mission visant à positionner la Mauritanie comme destination d'investissements attrayante et de créer des opportunités d'investissement notamment dans les secteurs productifs pour attirer le maximum d'investisseurs, l'AMI a développé un certain nombre de projets phares dont on peut citer :

- La définition d'une politique de l'investissement et la refonte du Code des investissements (en vigueur depuis 2012) ;

- Le lancement d'un projet de cartographie des investissements en faveur des Objectifs de Développement Durable (« SDG Investor Map »). Cette cartographie sert comme un outil de connaissance du marché national et un guide de l'investisseur pour les investissements en faveur des ODD en Mauritanie.

La mise en place de l'APIM et les réformes qu'elle a opérées pour renforcer l'attractivité économique et augurent un bel avenir de la Mauritanie ; pays dont les potentialités minières sont estimées à 900 indices miniers et minerais, répertoriés, notamment pour le fer, le cuivre, l'or, le phosphate, le quartz, le diamant, le chrome, le manganèse, le plomb, le gaz, les éléments du groupe platine, les terres rares, les sables noirs, les sels et les tourbes.

Au niveau du secteur des pêches, la Mauritanie possède une façade maritime de 700km et un potentiel halieutique de 600 espèces répertoriés et un volume de capture de l'ordre de 1,7 millions de tonnes par un an.

Dans le domaine agricole, la Mauritanie a un potentiel de 500 mille hectares dont 135 mille irrigués, à cela s'ajoute d'énormes surfaces pour la culture sous pluies et maraichère et un élevage intensif estimé à 20 millions têtes, toutes espèces confondues. Pour promouvoir ces secteurs, l'APIM œuvre inlassablement pour attirer des investissements structurants dans les secteurs productifs, à travers la création d'un observatoire de données sur les secteurs porteurs, la mise en place d'une banque de projets, la promotion des opportunités offertes par la banque et les partenariats publics-privés.

Investissements :

La Mauritanie, aujourd'hui, un bon risque



Au plan des investissements directs étrangers, la Mauritanie a longtemps souffert d'un défaut d'image. La création, fin décembre 2020, de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), répondait au souci des autorités du pays de corriger ce que d'aucuns considéraient, à tort, comme une « tare congénitale ».

En évoquant, le rôle de l'APIM dans la promotion des investissements et de l'amélioration de l'image de la Mauritanie, le Directeur de la Communication et des TIC, M. Mohamed Salem Ahmed Saleh a tenu à rappeler, d'abord, les objectifs et le choix stratégique qui ont présidé à sa création, par décret, le 30 décembre 2024, citant parmi ses missions principales celles de « positionner la Mauritanie comme une destination d'investissement attrayante » et de « renforcer l'image de marque du pays ».

« La promotion des opportunités d'investissement est essentielle pour attirer les flux d'IDE (investissements directs étrangers), mais elle ne peut se faire sans une promotion parallèle de l'image du pays ». L'APIM, à travers la Direction de l'Attractivité et Promotion des Investissements, ainsi que la Direc-

tion de la Communication et des TIC, travaille, depuis sa création, sur ces deux axes indissociables. C'est ainsi que l'Agence a élaboré divers supports de communication de haute qualité (vidéos, présentations, guides d'investissement, fiches sectorielles, fiches de projet) en plusieurs langues pour présenter le pays et ses opportunités d'investissement. Ces supports sont mis à la disposition de tous les acteurs publics (ambassades, institutions) désireux de promouvoir ces opportunités.

Dans cette optique, l'APIM a mis en place un site web avec des informations sur la Mauritanie en général, et sur les opportunités d'investissement en particulier. De plus, l'Agence organise et participe à divers forums pour promouvoir l'image du pays, tels que le World Economic Forum, l'Annual Investment Meeting aux Émirats, le ISDB Private-Sector Forum en Arabie Saoudite, le US Africa Business Summit aux États-Unis, et l'Africa CEO Forum en Afrique; elle est à l'origine d'autres actions qui ont contribué à drainer des investissements vers la Mauritanie mais aussi à la présenter comme une bonne destination pour les flux financiers. Lors de ces événements, l'APIM met en place des pavillons et des stands pour représenter le pays et organise

des sessions de présentation pour les investisseurs de haut niveau.

L'APIM a notamment organisé, à Nouakchott, les ICDT Invest Days en partenariat avec l'OCI (Organisation de la Coopération Islamique), le premier événement de cette envergure en Mauritanie. En outre, elle a conduit plusieurs missions économiques avec des acteurs privés de différents pays comme la France, la Tunisie et le Maroc, pour explorer les opportunités d'investissement et nouer des liens avec le secteur privé mauritanien.

Concernant l'image de la Mauritanie, l'APIM a lancé plusieurs campagnes de communication, notamment lors d'événements où la Mauritanie était mise en avant, comme la Coupe d'Afrique ou le Festival des villes anciennes. Par exemple, l'APIM a coproduit une vidéo à haut impact en marge du festival de Oualata avec le média français Brut pour présenter la Mauritanie au public francophone à travers le prisme du festival et de la ville de Oualata.

Des insertions dans des magazines de grande portée et la production d'un rapport spécial sur la Mauritanie avec le bureau Oxford Business Group ont également été réalisées.



L'APIM collabore étroitement avec les institutions publiques comme l'Office National du Tourisme (ONT), la Fédération de football (FFRIM), les représentations diplomatiques, ainsi qu'avec les médias et partenaires internationaux.

Des résultats tangibles depuis 2020

L'on peut dire au vu des résultats, que la création de l'APIM a été une heureuse initiative qui a permis à la Mauritanie de rattraper une partie de son retard en ce qui concerne les IDE.

Ainsi, selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2023 de la CNUCED, les entrées d'IDE en Mauritanie ont atteint 1,14 milliard USD en 2022, soit 31,7 % de plus que la moyenne 2018-20. À la fin de la même période, le stock total d'IDE était estimé à 12,16 milliards USD, soit 117,8 % de son PIB. Entre 2018 et 2022, les flux d'IDE vers la Mauritanie ont été plus de deux fois supérieurs à la moyenne des pays africains les moins avancés.

La plupart des investissements sont dirigés vers l'exploration et l'exploitation pétrolière, l'exploitation minière (fer et or), la pêche et l'agriculture. Le secteur minier en particulier, a fait l'objet d'investissements importants ces dernières années, avec des sociétés comme Kinross Gold et First Quantum Minerals qui investissent dans des projets d'extraction d'or et de cuivre. Les récentes découvertes importantes de gaz au large des côtes mauritaniennes ont stimulé les investissements étrangers. En 2022, le secteur du

pétrole et du gaz représentait à lui seul le 94 % des entrées d'IDE dans le pays, un taux plutôt impressionnant.

Bien que le secteur de l'énergie ait été le principal centre d'investissement, d'autres secteurs gagnent également du terrain grâce à l'approche initiée par l'APIM. Il s'agit notamment du secteur bancaire, de la construction et des infrastructures, des technologies de l'information et de la communication, et des perspectives émergentes de l'hydrogène vert.

La majorité des IDE en Mauritanie provient de la France, qui a historiquement des liens économiques et politiques forts avec le pays (au total, une cinquantaine d'entreprises françaises sont présentes en Mauritanie, générant plus de 2000 emplois directs et indirects). Les autres investisseurs importants en Mauritanie sont la Chine (dont l'intérêt n'a cessé de croître ces dernières années), les Émirats arabes unis et le Canada.

La Mauritanie tente de promouvoir sa situation géographique stratégique pour attirer de nouveaux investisseurs. Le pays est riche en minéraux et en ressources halieutiques et présente un grand potentiel énergétique (gaz, énergies renouvelables). La Mauritanie a construit son premier port en eau profonde afin de promouvoir Nouadhibou comme plateforme polyvalente de services dans la sous-région. Aucune loi n'interdit - ou ne limite- les investissements étrangers dans quelque secteur que ce soit de l'économie, et les entités nationales et étrangères peuvent s'engager dans toutes les formes d'activités rémunéra-

trices (à l'exception des activités liées à la vente de viande de porc ou d'alcool). Toutefois, le gouvernement procède à un contrôle obligatoire des investissements étrangers, qui n'est pas discriminatoire.

Parmi les facteurs qui favorisent le flux des IDE, on trouve la stabilité politique et sécuritaire, la lutte contre la corruption, les réformes en cours du système judiciaire pour le rendre plus efficace et moins vulnérable politiquement. L'existence d'une économie peu diversifiée et fortement informelle est cependant un des handicaps contre lesquels des mesures urgentes doivent être prises. Par ailleurs, il convient de souligner que la réforme du code des investissements et la mise en place en 2022 d'un Haut Conseil de l'Investissement, dirigé par le Président de la République vont dans le sens de la consolidation de la mission confiée à l'APIM pour en faire le véritable promoteur des IDE et de la bonne image de la Mauritanie à l'extérieur. Il est certain que la voie suivie par l'APIM depuis sa création est la bonne pour atteindre les objectifs d'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie mauritanienne susceptible de permettre au pays de faire bonne figure dans les classements de notoriété (Indice mondial de l'innovation, Indice de liberté économique) et de remonter la côte dans ceux à caractère infamant (Indice de perception de la corruption) que le Président de la République place en ligne de mire de son second mandat.

Sneiba Mohamed

Investissements :

L'APIM fait de la Mauritanie une destination attrayante



Par : Sidi Moustapha Ould Bellali

Mettre en place des mécanismes permettant d'accroître les capacités productives de notre pays, de créer des emplois et de générer des revenus pour le bien-être et la prospérité des citoyens, tel est l'objectif principal de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM). L'APIM vise aussi à faciliter l'accès au marché mauritanien grâce à ses structures transversales en liaison avec l'administration, les organismes publics et privés concernés. L'APIM est un établissement public à caractère administratif chargé de la politique nationale dans le domaine de la promotion des investissements. Ses missions sont entre autres, positionner la Mauritanie comme destination attrayante d'investissements, créer des opportunités d'investissement notamment dans les secteurs productifs pour attirer le maximum d'investisseurs, assister les investisseurs dans les démarches administratives pour la réalisation de leurs projets et le bénéfice des avantages du code mauritanien des investissements.

L'APIM assure le suivi de la réalisation des projets

d'investissements et de l'exécution des engagements souscrits par les entreprises agréées au code des Investissements, fait le plaidoyer pour l'amélioration d'un climat général propice aux investissements notamment sur les aspects réglementaires. Cette action de l'APIM a lieu dans un contexte où la Mauritanie continue la mise en place de sa politique de diversification économique afin d'attirer des Investissements directs étrangers (IDE) stables et productifs, permettant la réalisation d'une croissance accélérée et inclusive.

Le Gouvernement – à travers l'APIM – a sollicité la Société Financière Internationale (SFI), entité du groupe de la Banque mondiale, pour l'appuyer dans l'effort de modernisation de la politique d'investissement de la Mauritanie. Dans ce cadre, une revue juridique du Code des Investissements actuellement en vigueur ainsi qu'une analyse qualitative du système d'incitations fiscales prévu par le Code des investissements ont été réalisées en mars 2023.

Ainsi, deux chantiers ont été lancés de manière simultanée : l'élaboration d'une Lettre de Politique d'Investissement et la révision du Code des Investissements, en intégrant les nouvelles orientations notamment, de la ZLECAF et de son Protocole d'Investissement.

Dans son programme "Tahoudaty" (Mes Enga-

gements), Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, s'est engagé à promouvoir les investissements directs nationaux et étrangers par la création d'un Conseil supérieur de l'investissement qu'il préside lui-même. Ce cadre de concertation a pour mission principale de donner un avis sur les réformes législatives, réglementaires, administratives et institutionnelles, visant à améliorer l'environnement des affaires du pays ainsi que la compétitivité de son économie. Ainsi, par le décret 2020.26 du 07 février 2020, le Conseil supérieur de l'investissement en Mauritanie (CSIM) a été créé et ses membres et Comités d'appui désignés. Par ailleurs, la création d'une Agence publique : l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), en février 2021, est venue compléter ce dispositif. L'APIM assure le secrétariat du CSIM. Le CSIM, organe consultatif placé sous l'autorité du Président de la République, contribue à la promotion des opportunités d'investissement en Mauritanie à travers l'identification et la proposition de mesures incitatives adaptées au développement des investissements privés, nationaux et étrangers. Le CSIM comprend vingt-huit (28) membres répartis en quatre groupes :

patrons d'entreprises étrangères ayant l'expérience de l'investissement en Mauritanie, patrons d'entreprises mauritaniennes représentant différents secteurs d'activités économiques, représentants d'organisations professionnelles potentiellement intéressées par les opportunités d'investissement en Mauritanie, personnalités de renommée internationale dans le monde des affaires

Impulser le climat des affaires et attirer des investissements

Pour Mme Mariem Niane, chargée de mission à l'APIM : « Le Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie (CSIM) a été mis en place pour revitaliser le climat des affaires et attirer des investissements dans le pays, marquant ainsi une avancée significative dans son action. Depuis sa première réunion en septembre 2022, les défis rencontrés par les investisseurs en Mauritanie ont été identifiés. Plusieurs recommandations ont été formulées et un plan d'action a été élaboré pour répondre aux préoccupations des membres. La dernière réunion du CSIM, en septembre 2023, a permis d'évaluer les progrès réalisés et de planifier les actions pour l'année suivante.

Au niveau de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM), « nous nous efforçons de suivre la mise en œuvre du plan d'action auprès des différents acteurs et d'élaborer le rapport de suivi des recommandations. Pour garantir que les recommandations proposées se traduisent par des améliorations concrètes et mesurables, un effort et un engagement continus de tous les acteurs impliqués sont cruciaux », précise-t-elle.

Lancement d'une Dynamique d'Investissements Durables

Pour sa part, Mr Sidi Maouloud, chargé de mission à l'APIM, a indiqué que : « pour améliorer le climat des affaires en Mauritanie, plusieurs initiatives ont été mises en place, notamment la création d'un comité interministériel pour le climat des affaires et la promotion des investissements, la création de l'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) et la création d'un Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie (CSIM). »

Présidé par le président de la République, le CSIM, souligne Mr Sidi Maouloud, se concentre princi-

palement sur la proposition d'un cadre favorable à la promotion des investissements, la formulation de recommandations liées à la promotion et au développement des investissements, ainsi qu'à l'amélioration du climat des affaires. Le CSIM offre également aux investisseurs l'opportunité de maintenir un contact direct avec le Président de la République et de donner leur avis sur les propositions de réformes législatives, réglementaires, administratives ou institutionnelles. Pour maintenir cette dynamique et assurer la continuité de l'amélioration du climat des affaires, il est crucial que les initiatives mises en place bénéficient du soutien nécessaire.

Le CSIM est un outil stratégique clé pour la Mauritanie dans sa quête d'un climat des affaires amélioré et attractif. Pour que cette initiative atteigne ses objectifs ambitieux, un soutien constant, une collaboration effective entre les secteurs public et privé, et une communication transparente sont essentiels, a-t-il conclu.

Des avancées significatives

Le ministère des Finances, suite aux recommandations émises par le CSIM, a entrepris les actions suivantes :

- L'adoption d'une loi sur la concurrence et la prévisibilité fiscale : Le Code Général des Impôts propose aux contribuables plusieurs voies de recours pour contester les décisions de l'administration fiscale. Ces voies comprennent un recours préalable auprès de l'administration fiscale, un recours devant une commission paritaire composée du contribuable, de son conseil fiscal et d'un représentant du patronat, ainsi qu'une voie de recours judiciaire.
- L'élargissement progressif de l'assiette fiscale en intégrant de façon graduelle le secteur informel : Cette procédure progresse grâce à la généralisation de l'identifiant fiscal (NIF) et à l'exigence imposée aux fournisseurs facturant la TVA de fournir une attestation d'assujettissement à leurs clients. Les dépenses effectuées avec des entreprises non enregistrées fiscalement ne sont pas déductibles. Des enquêtes menées en 2023, basées sur l'exploitation de données provenant de diverses sources et sur des analyses internes, ont permis d'identifier et de reclasser plus de 150 entreprises du régime forfaitaire au régime réel.
- La simplification des obligations fiscales : La Direction Générale des Impôts (DGI) a mis en place

au cours du second trimestre 2023 un système de déclaration et de paiement en ligne. Cette solution permet aux contribuables de déclarer et de régler leurs impôts sans nécessiter de déplacement.

- La lourdeur administrative post-agrément au Code des investissements : un représentant de la Direction Générale des Douanes (DGD) est affecté au niveau de l'APIM afin de faciliter les démarches des investisseurs. La Direction Analyse et Suivi des Investissements de l'APIM qui travaille en étroite collaboration avec la DGD assure un suivi post-agrément pour veiller à l'application des droits et avantages attribués aux investisseurs.

Former une main-d'œuvre qualifiée

Au niveau du capital humain, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a adopté une politique en faveur de l'investissement dans la formation professionnelle. Cette politique a consisté à :

- Orienter des nouveaux bacheliers vers les formations professionnelles locales et à l'étranger ; Renforcer la professionnalisation au niveau des établissements du supérieur existants en augmentant les effectifs des étudiants des filières professionnelles et en créant de nouveaux cursus de formation professionnelle ; Créer de nouvelles institutions d'enseignement supérieur dans les domaines des industries extractives, énergie, pêche, agriculture, élevage, parmi lesquelles on cite notamment :
Le Groupe Polytechnique : la formation du cycle ingénieur s'est améliorée par la création de ce groupe au niveau des instituts suivants :
 - Institut Supérieur des Métiers Du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Urbanisme (ISM-BPU) ; vient répondre à un besoin crucial de formation des Techniciens Supérieurs hautement qualifiés dans ce secteur ;
 - Institut Supérieur des Métiers de Mine (IS2M) de Zouerate en partenariat avec la SNIM ;
 - Institut Supérieur des Métiers de l'Energie (ISME) ;
 - Institut Supérieur des Métiers de Statistiques (ISMS) ;
 - Institut Préparatoire au Grandes Ecoles d'Ingénieurs (IPGEI) ;
 - Ecole Supérieure Polytechnique Cycle Ingénieur (ESP_ING).
 - » Les Instituts spécialisés suivants :
 - Institut Supérieur de l'Enseignement Technologique de ROSSO ;
 - Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises ;
 - Institut Supérieur des Technologies Numériques ;
- Le développement, la diversification et la compétitivité du secteur privé sont clairement identifiés comme une priorité par le gouvernement mauritanien vue de réduire les dépendances de l'économie nationale aux ressources naturelles et aux importations. Sous l'impulsion de Son Excellence le Président de la République, le gouvernement mauritanien est résolu et engagé à poursuivre les efforts entamés.

Le Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie

Depuis sa création, le CSIM a tenu deux réunions et a élaboré une matrice de recommandations en cours d'implémentation et de suivi. L'APIM publie chaque trimestre un bulletin de l'investisseur destiné aux membres du conseil pour les tenir au courant des changements en Mauritanie en lien avec l'investissement : juridiques, économiques, politiques, et relatifs aux projets majeurs.

Créé en vertu d'un décret présidentiel en date du 7 février 2020, le Conseil Supérieur de l'Investissement en Mauritanie (CSIM) est un organe consultatif soumis à l'autorité directe de Son Excellence le Président de la République. Les réunions ordinaires du Conseil ont lieu chaque année. Il exerce un pouvoir d'opinion et de suggestion, contribuant ainsi à surmonter les obstacles auxquels se heurtent les investisseurs et à faciliter la mise en œuvre de leurs projets. Cela s'inscrit dans les efforts du pays pour créer un environnement favorable aux affaires, élargir la portée des investissements étrangers et locaux, et attirer davantage de capitaux afin de diversifier l'économie et d'accroître la croissance.

Secteur privé en Mauritanie :

Deux investisseurs mauritaniens saluent le rôle de l'APIM



Par Baba Dianfa Traoré

La politique de développement économique de la Mauritanie accorde une place de choix au secteur privé. Fort de « Mes Engagements », une promesse électorale des échéances de 2019, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, a promis de développer et encourager les investissements pour créer de la richesse et trouver des solutions durables aux problèmes de pauvreté et de chômage. Pour ce faire, un établissement public à caractère administratif dénommé « Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) » a été créé. Que pensent les investisseurs de cette agence ?

Le mensuel Horizons Magazine vous livre les témoignages de deux investisseurs mauritaniens : Driss Mohamed Najim, président directeur général de TND et Rim Mohamed Khaled, Directrice générale de CARDIOPLUS.

Driss Mohamed Najim : « Nous souhaitons plus de prérogative à l'APIM »

« En tant qu'investisseur au niveau de la Maurita-



nie, notre société s'investit dans la production locale du poulet. Elle a investi pour l'atteinte de l'autosuffisance en viande blanche et la réduction du chômage des jeunes. Elle a signé une convention avec l'État mauritanien à travers l'Agence de Promotion des Investissement. L'APIM, qui est notre interlocuteur auprès de l'administration, n'épargne aucun effort pour régler tout blocage que nous rencontrons. Donc, nous entretenons d'excellentes relations avec l'APIM qui nous accompagne, nous

aide et fait de son mieux malgré son pouvoir limité. Elle fait tout dans ses possibilités par rapport à ses moyens.

Ceci dit, nous, nous avons créé, depuis 2006, une société d'importation et de distributions de produits alimentaires. En 2000, nous avons voulu remplacer l'importation par la production locale. Nous avons eu des partenaires financiers qui nous ont suivis. C'est ainsi qu'après avoir analysé sérieusement la filière de production de poulet, nous avons constaté son échec en Mauritanie. C'est à partir de là que nous avons vu l'exemple de certains pays voisins comme le Maroc et le Sénégal, entre autres, qui ont réussi dans ce domaine. Ainsi, nous avons conçu notre business plan pour un grand projet d'importation des produits avicoles et de production de poulet au niveau local. Nous l'avons soumis à l'APIM qui, dans le respect des règles, a traité tout l'aspect administratif. Nous la félicitons pour cet accompagnement remarquable.

Dans sa globalité, notre société comprend plusieurs unités dont une pondeuse, un abattoir, un bâtiment pour la chaire et un couvoir.

En plus, nous produisons du poulet de très bonne qualité. Nos prix sont très abordables. Nous produisons du poulet HALAL frais, sain et à proximité du



citoyen. Il est contrôlé, sur le plan sanitaire, par les services vétérinaires. Nos poulets sont, sans doute, meilleurs que ceux congelés et importés dont on ignore le circuit et les conditions de conservation. Pour vous rassurer que nos prix sont abordables : un poulet coûte 1.300 MRO alors que le Kg de viande rouge revient à 2.400 à 2.500 MRO et celui du poisson à 4.000 MRO. Malheureusement, nous n'avons pas encore atteint l'autosuffisance en viande blanche.

Cependant, la tendance est là, car l'objectif de notre société est de produire inchaallah 15 millions de poulets. Cependant, nous souhaitons que l'Etat nous appuie comme ce qui se fait ailleurs ».

Dr Rim Mohamed Khaled : « Nous souhaitons que la CNAM prenne en charge les soins du cœur »

« Notre structure a été agréée par l'APIM et nous bénéficions d'une aide pour l'exonération du matériel médical importé.

Nous sommes le premier centre de réadaptation cardiaque en Mauritanie, offrant une expertise inégalée dans le domaine cardiovasculaire. Nos installations modernes et notre approche centrée sur le patient nous permettent d'offrir un éventail complet de services : de l'exploration des maladies cardio-vasculaires à la réadaptation cardiaque et la kinésithérapie. Notre équipe dévouée, composée de cardiologues, de kinésithérapeutes, d'infirmiers, de nutritionnistes et d'autres spécialistes, travaillent ensemble pour assurer des soins de qualité.

Nos prestations concernent toutes personnes souffrant une pathologie cardiaques, mais nous avons également d'autres spécialistes (pneumologues, néphrologues, neurologues, pédiatres et kinésithérapeutes).

Nous apprécions à sa juste valeur ce projet qui est très important car les études ont montré que les centres de réadaptations diminuent le nombre de ré-hospitalisations et de décès, ce qui améliore la santé publique d'une population.

Je précise que l'APIM est un organisme qui peut encore faire plus pour aider la Mauritanie.

Grace à ce type d'organisme, les Mauritaniens vont investir dans leur pays, pour leur peuple. Un pays qui croit en son potentiel, ne fera que s'améliorer et se fortifier.

L'APIM, à mon humble avis, accompagne énormément des petites et des grandes entreprises à croire au potentiel de la Mauritanie, en les accompagnant par différentes aides.

En ce qui concerne l'affluence des clients, je dirai que comme tout début, c'est difficile, mais je suis sûr d'une chose : les soins de réadaptation cardiaque vont améliorer considérablement la santé des patients atteints d'une pathologie cardiaque.

Les contraintes se résument en ce qu'il n'y a pas de réelle couverture médicale universelle pour tous les patients. Ce qui est un vrai handicap pour nos populations. La santé devrait être accessible à tous. C'est à juste titre dans ce cadre que nous souhaitons que la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) puisse prendre en charge les soins de la réadaptation cardiaque, pour qu'elles puissent être accessibles à toute la population mauritanienne ».

BDT



APIM :

250 projets agréés depuis l'adoption du Code des Investissements

Par Samba Mamadou Gueye

L'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) a pour principales missions la diversification de l'économie, en attirant des investissements structurants dans les secteurs productifs et le positionnement de la Mauritanie dans le concert des Nations. Le directeur de l'Analyse et du Suivi des Investissements, M. Mohamed El Habib Touré, a indiqué que son département est en charge de l'agrément au code des investissements et du suivi des sociétés agréées.

M. Mohamed El Habib Touré a rappelé que « ces agréments permettent d'avoir des avantages douaniers et fiscaux pour tout investisseur qui veut investir en Mauritanie et respecte les critères de l'éligibilité. Une fois cet agrément octroyé, on fait le suivi pour voir si l'investisseur a respecté ses engagements ou non ».

« Nous travaillons sur la base de la loi 2012-52 portant sur le code des investissements qui régit tout le travail qu'on est en train de faire. Depuis la création de cette loi en 2012, 250 projets ont été agréés au code des investissements. Sur ces 250 projets, on a agréé tout dernièrement deux projets au port de Tarnit et projet au Hodh El Chargui pour les pôles de développement économique » a précisé Touré.

Code des investissements

M. Touré a souligné que « le code des investissements permet aux investisseurs nationaux et étrangers de bénéficier des avantages douaniers et fiscaux ainsi que d'autres avantages non financiers comme la facilitation de l'accès à la terre, la possibilité de rapatrier librement ses bénéfices à l'étranger pour les investisseurs étrangers... »

Les régimes

« Le code prévoit trois types de régimes : le régime des PME, le régime des conventions des établissements et le régime des zones économiques spéciales. Les avantages accordés varient en fonction des régimes et de la localisation du projet. Lorsqu'une entreprise est agréée au régime des PME, elle paie 3,5 % de douane sur le matériel d'exploitation. Pour le régime des conventions d'établissement, l'entreprise paie 3,5% de droits de douane sur le matériel d'exploitation et les matières premières nécessaires à l'exploitation. Lorsque l'investissement est fait hors de Nouakchott, l'entreprise agréée au régime des conventions d'établissements est exonérée de l'impôt sur les sociétés pendant 8 ans.

Le troisième régime est celui des zones économiques spéciales. Les entreprises agréées à ce régime bénéficient d'une exonération de droits de douane sur les intrants et les matières premières pendant 8 ans, ainsi qu'une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant 8 ans. Les entreprises agréées au code des investissements ont des droits mais aussi des obligations en matière de création d'emploi et de montant investi. En effet, en fonction du régime auquel l'entreprise est éligible : des critères en termes de création d'emploi et de montant investi sont exigés à l'investisseur. »

M. Mohamed El Habib Touré a ajouté que « le suivi des investisseurs est assuré par la direction de l'Analyse et du Suivi des Investissements. Le suivi a un double objectif : appuyer l'investisseur en cas de difficultés de mise en œuvre du programme d'investissement et veiller au respect des engagements du promoteur. L'APIM fait un suivi annuel des projets pour s'assurer du respect des engagements des promoteurs en termes de création d'emploi et de décaissement des montants d'investissements déclarés ».

« Lorsque les obligations du promoteur ne sont pas respectées, l'APIM peut procéder au retrait du certificat d'investissement conformément à l'article 29 de la loi 2012-052 portant code des investissements. L'APIM fait un suivi annuel de l'état d'avancement des projets agréés. C'est dans ce cadre qu'un questionnaire est envoyé chaque année

à l'investisseur pour s'enquérir de l'état d'exécution de son programme d'investissement. En plus de cela, l'investisseur doit envoyer chaque année ses états financiers à l'APIM », a précisé le directeur.

« Un département a été créé au sein de la direction Analyse et Suivi des Investissements pour suivre le portefeuille de projet agréés. Les outils utilisés pour le suivi sont : les questionnaires de suivi, les états financiers de l'investisseur, les visites sur site, les consultations des déclarations douanières et de la CNSS. La direction travaille en étroite collaboration avec la direction des Douanes pour s'assurer qu'il n'y a pas de cas de fraudes ».

Quel accompagnement pour le secteur privé ?

« L'APIM accompagne le secteur privé de la création de l'entreprise jusqu'à la mise en place d'un programme d'investissement. Elle fait aussi la promotion des opportunités d'investissements en Mauritanie pour encourager le secteur privé à investir dans des secteurs attractifs sans oublier le plaidoyer pour l'amélioration du climat des affaires, a dit M. Mohamed El Habib Touré ».

Création d'une zone économique spéciale
A une question relative à la création d'une zone économique spéciale, le directeur a indiqué que « la décision de création d'une zone économique spé-



ciale (zone franche d'exportation ou Pôle de développement hors de Nouakchott) est prise par décret en Conseil de Ministres sur proposition conjointe du ministre chargé des Affaires économiques, du ministre chargé des Finances, du ministre chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'institution en charge de la Promotion de l'Investissement, ainsi que du ministre chargé de la Tutelle. Pour ce faire, le Conseil se fonde sur une étude de faisabilité. Le décret précise notamment la délimitation de chaque zone ciblée, sa dénomination, l'objet des activités économiques qui y sont encouragées, la structure chargée de sa gestion ainsi que la période pour laquelle elle est instituée ».

Les Zones Economiques Spéciales

« Il y a deux types de zones économiques spéciales : le pôle de développement économique et les zones franches. Pour les zones franches : il y a une administration qui gère les dossiers et donne des agréments. A notre niveau, nous donnons les agréments pour les pôles de développement économique. Cependant, il y a trois pôles de développement économique : au Tagant, au Hodh El Chargui et le pôle de développement économique du port de Tanit. Ces pôles ont été mis en place pour développer certaines filières stratégiques notamment l'élevage, l'agriculture et la pêche ».

Les zones franches d'exportation

« En accord avec l'Etat, les infrastructures de base peuvent être réalisées par des entreprises privées individuellement ou dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les concessions sont affectées aux

entreprises franches d'exportation suivant un taux de location fixé par décision conjointe du Ministre de Tutelle et du Ministre chargé des Finances sur proposition de l'Autorité chargée de la gestion de la zone franche. Les Zones Franches sont soumises à l'obligation de la surveillance permanente des Services des Douanes selon des modalités précisées par décret ».

Les avantages fiscaux

« Si l'extension génère au moins 10 (dix) emplois supplémentaires permanents bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) dans la limite des 8 (huit) premières années. Les entreprises ayant investi au moins 500 millions MRO et générant au moins 50 emplois permanents dans les zones franches et qui justifient d'un potentiel d'exportation d'au moins 80% sont exonérées de tout impôt ayant pour assiette les frais de personnel.

Mais également, le montant total des appointements, salaires, indemnités, et rétributions quelconques, y compris les avantages en nature, versés par les entreprises et supportés par ces dernières, à l'exclusion de la cotisation patronale à la charge des employeurs, de la contribution des patentes, de la contribution foncière sur les propriétés bâties, de la contribution foncière sur les propriétés non bâties et de la contribution des licences ».

« A cette exonération, se substitue une taxe communale unique qui ne peut être supérieure à un montant annuel de 5 millions MRO. Les entreprises établies dans les zones franches sont soumises à la perception de l'impôt sur les bénéfices au taux du régime de droit commun. Les pertes seront reportées sur les cinq exercices suivants. Les amortissements sont réputés différés en période déficitaire, dans les conditions prévues suivant l'article 10 C-4 du code général des impôts ».

Les avantages douaniers

Pour ce qui est des avantages douaniers : « Paiement de 0% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par arrêté du ministre des Finances. Ces avantages s'appliquent également aux pièces de rechange reconnaissables comme leur étant destinées. Les intrants industriels sont soumis aux taux inscrits au tarif des douanes durant toute la période d'agrément ».

Les entreprises établies dans les zones franches bénéficient « de la franchise totale de droits et taxes douanier à l'importation des biens d'équipement, matériels, véhicules utilitaires destinés à la production (la liste des biens éligibles est fixée par arrêté du ministre des Finances), de l'exonération de droits et taxes de douanes à l'exportation. Les produits finis à écouler sur le marché intérieur sont soumis au paiement des droits et taxes de douanes. Cette procédure se fera conformément à la réglementation douanière en vigueur ».

Les pôles de développement hors de Nouakchott

Concernant les pôles de développement hors Nouakchott : « Ce régime spécifique vise à encourager l'installation d'entreprises hors de Nouakchott, en appui à la politique du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, il prend en compte la stratégie fixée par la loi d'Orientation sur l'Aménagement du Territoire national. Toute entreprise installée dans un Pôle de Développement hors de Nouakchott peut prétendre aux avantages particuliers consentis dans le cadre du présent Code aux conditions suivantes :

1. Constitution d'une entreprise industrielle, agricole ou de transformation de produits ou de toutes autres activités couvertes par le présent Code ;
2. Le montant du niveau de l'investissement égal ou supérieur à 50 millions MRO pour les activités de production de biens éligibles et générant au moins 10 emplois permanents. S'agissant des entreprises nouvelles, l'investissement projeté doit permettre la création d'une activité nouvelle et ne pas résulter d'une ou de différentes modifications juridiques d'une entité ayant déjà exploité des actifs spécifiques à l'activité ciblée et dont l'acquisition est prévue dans le cadre du programme objet de la demande d'agrément.

Avantages et incitations accordées pendant la période d'installation

« Pendant la période d'installation limitée à 3 (trois) ans : paiement de 0% de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens de l'équipement dont la liste des produits éligibles est fixée par arrêté du ministre des Finances.

Perspectives

Pour ce qui est des perspectives de sa direction, M. Mohamed El Habib Touré a souligné que « On a mis en place le suivi et l'accompagnement des projets. L'Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie (APIM) a été créée en 2021. Avant, on donnait des agréments et cela s'arrêtait là. Aujourd'hui, le département suivi des investissements permet non seulement de faire le contrôle du respect des obligations mais aussi voir les difficultés et blocages que rencontrent les entreprises au niveau des autres administrations pour régler leur problème. Nous sommes là pour appuyer, orienter et aider tous les projets que ça soit pour les PME ou les grands projets. Nous sommes à la disposition de tous les investisseurs dans le cadre de la structuration de leurs projets et l'orientation vers des canaux de financements adéquats. Nous encourageons les entreprises qui sont dans le secteur informel à se formaliser. Parce que le fait de se formaliser peut donner droit à beaucoup d'avantages notamment le certificat d'investissement et l'accès au financement ce qui permettrait un développement plus rapide de la société. ».





الوكالة الموريتانية للأنباء
Agence Mauritanienne d'information

